Senneterre

**AVIS PUBLIC** 

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre :

Que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 17 novembre 2025, le règlement nº 2025-751 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Le règlement mentionné ci-haut est maintenant déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire entre 8 h 30 et 12 h00 ainsi que 13 h 00 et 16 h 30 et qu'il entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Senneterre, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2025

Martine Mainville

Greffière